

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

ACCÉLÉRATION
LE PLAN
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

BFC



APPEL À PROJETS INITIATIVES TERRITORIALES

Soutenir des projets adaptés aux territoires



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ





Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 
signé en 2018 avec l'Etat, et spécifiquement son axe 3 (innovation et expérimentation des modes d'interventions de la région)

Volet compétences du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR)
issu du contexte de crise sanitaire

Plan de relance BFC PRIC-jeunes 2021-2022 



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



le cadre

Ce soutien aux initiatives territoriales est structuré autour des deux axes suivants:



AXE 1

Innover/expérimenter des actions concrètes de court terme en réponse aux enjeux de développement des compétences des actifs en recherche d'emploi sur les territoires

(voté le 9/04)

1

2



AXE 2

Soutenir des approches stratégiques de réflexions partagées et solutions transversales en réponse aux besoins des entreprises et des actifs en termes d'emploi et de développement de compétences, de type GPECT

(soumis au vote le 07/05)



Est présenté sur ce document uniquement l'Axe 1



Objectifs principaux



Répondre aux besoins économiques spécifiques des territoires, des entreprises locales et des secteurs/filières en mutation

Accompagner les transitions des territoires et des individus

Permettre aux personnes en recherche d'emploi d'**accéder à l'emploi**

Il s'agit donc de **renforcer et soutenir les dynamiques de territoire**, en donnant les moyens de décliner concrètement des **plans d'actions dans le cadre de la relance** en réponse aux enjeux de développement des compétences sur les territoires et aux besoins de l'économie, tels que mentionnés notamment **dans les « diagnostics flash »**, dans les démarches GPECT précédentes...



Les projets doivent s'inscrire en complémentarité des actions existantes



Cet AAP a vocation à accompagner les territoires dans la sortie de la crise sanitaire.

Il doit permettre de faire émerger des initiatives collectives « emploi, insertion, formation ».



Les problématiques peuvent être variées : sectorielles, démographiques, sociales (mobilité), etc.



Les projets doivent viser un meilleur accès des publics à l'emploi et à la formation en visant prioritairement les enjeux de court et moyen termes de sortie de crise sanitaire.



Le financement d'éventuelles phases de formation du projet fera l'objet d'un travail dédié avec les services de la Région.



Sont éligibles des projets:

- ▶ Permettant le **développement économique de niches** sur des territoires
- ▶ Favorisant les **démarches/réflexions de développement de compétences**
- ▶ Permettant de **sécuriser des parcours vers l'emploi, de lever des freins notamment liés à la mobilité (actions « intégrées »)**
- ▶ **Ciblés sur un public spécifique du territoire, sans réponse adaptée** à ce stade dans l'ensemble des dispositifs
- ▶ Permettant de mettre **l'entreprise au cœur du projet**
- ▶ **Impliquant les usagers du projet**



L'appel à projet est ouvert à **tout acteur/opérateur public ou privé**, porteur d'une démarche partenariale territoriale



Le porteur du projet ne peut être un établissement dont **le CA lié à la formation excède 30 % du chiffre d'affaires annuel.**



Plusieurs opérateurs peuvent répondre en **partenariat** en désignant un porteur



Les projets peuvent dépasser les limites régionales, mais **le porteur et l'action financée** doivent être **localisés en Bourgogne-Franche-Comté**



Conduite/coordination/animation
de projets/réseaux

Suivi et évaluation du projet

Accompagnement/
suivi des publics

Actions permettant de lever les
freins à la formation et à l'emploi,
en amont-aval de la formation



Ingénierie pédagogique
de formation,
création de contenus

Actions de communication/
événementiel



Subvention régionale (fonctionnement) à hauteur de 80 % maximum
des dépenses éligibles



A partir de 20 000 € et jusqu'à 200 000 €
(budget de l'appel à projets : 2 millions €)



Dans le respect du plafond d'intervention des règlements de l'UE concernant
les aides de minimis



Démarrage de l'action avant le 31/12/2021 et fin au plus tard le
31/12/2022 (période d'éligibilité des dépenses)



L'appel à projets est **ouvert du 16 avril 2021 jusqu'au 18 juin 2021** :

Le dossier de candidature est à télécharger:
<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>
(portail du guide des aides de la Région)



Le **dossier complet** de demande de subvention doit être adressé à la Région au plus tard le **18 Juin 2021 par voie électronique**:
dfde@bourgognefranche-comte.fr



Un webinar de présentation et de « questions-réponses » se tiendra le **mardi 18 mai à 15h**, pour s'inscrire, il vous suffit de cliquer [ici](#)



L'instruction des dossiers sera réalisée par la Région avec l'appui d'une commission consultative ad hoc



Une attention particulière sera portée à **l'opportunité du projet** et à la **dynamique partenariale envisagée**
(besoin territorial argumenté et articulé avec les démarches/actions existantes)



8 chargés d'animation territoriale "Emploi/Formation"

Stéphanie
PEPIN

06 10 62 07 97

Flore
ROBERT

06 10 62 07 99

Antoine
CHAPPARD

06 27 66 88 45

Thierry
BODIN

06 42 62 21 83

Florence
MAROTTE

06 35 49 19 61

Olivier
PANISSET

07 78 31 68 91

Mofida
HAOUAMED

06 11 23 03 93

Noëlle
BRADMETZ

06 24 03 85 26

